Vos questions / nos réponses

Éducation thérapeutique

Par Profil supprimé Postée le 06/10/2010 13:16

> Peut on réaliser une éducation thérapeutique sur un patient addict au cannabis en tant que professionel de santé lorsque une relation amicale est présente entre le soignant et le soigné?

Mise en ligne le 07/10/2010

Bonjour,

D'après la définition de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé, 1998), "l'éducation thérapeutique devrait permettre aux patients d'acquérir et de conserver les capacités et compétences qui les aident à vivre de manière optimale avec leur maladie. (...) L'éducation implique des activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage et d'autogestion, de soutien psychologique concernant la maladie, (...), les comportements de santé et de maladie. Elle vise à aider le patient (...) à comprendre la maladie et le traitement, coopérer avec les soignants, vivre plus sainement et maintenir ou améliorer la qualité de vie."

Ce n'est pas un travail psychothérapeutique, et en cela, l'existence d'une relation d'amitié n'est pas un obstacle absolu à sa mise en oeuvre dans un cadre professionnel. En effet, ce processus fait partie intégrante du soin et se fait donc en réseau avec l'équipe qui accompagne le patient. Cependant, la part psychologique dans les comportements de dépendance est souvent importante et toujours à travailler. C'est pourquoi il peut être préférable de réaliser ce travail avec des personnes "neutres", à savoir des personnes qui ne sont pas liées affectivement au patient, car ces liens peuvent interférer avec le processus thérapeutique. Maintenant, c'est à chacun de voir, soignant comme soigné, si l'accompagnement peut se faire, ou s'il est préférable de passer le relais à un autre professionnel de santé.

Pour d'autres informations, ou pour en parler, vous pouvez contacter l'un de nos écoutants au 0800 23 13 13 (Drogues Info Service, appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe, tous les jours de 8h à 2h du matin).

Cordialement.
